



CA Monthey-Chablais
Chemin de Champerfou 30
1870 Monthey
info@camonthey-chablais.ch

Charte de l'athlète

1. Respect

- Je respecte mes collègues d'entraînement et tous les entraîneurs du club.
- Je respecte les délais qui me sont fixés (inscriptions, camps, compétitions, activités...)

2. Ponctualité

- Je suis ponctuel/le et prêt/e pour commencer l'entraînement à l'heure précise.

3. Engagement

Jardin d'athlétisme : Je m'engage à venir régulièrement aux entraînements.

U10 et U12 : Je m'engage à venir au minimum 1 entraînement par semaine.

U14 et + âgés : Je m'engage à venir dans la mesure du possible à tous les entraînements.

Exceptions pour toutes les catégories : blessures, maladies, études...

- En cas de retard ou absence, je signale aux entraîneurs responsables de mon indisponibilité, au plus vite et dans les meilleurs délais. Faute de quoi, l'absence sera comme injustifiée.
- Mes études ou ma formation professionnelle prime mais j'organise mes activités annexes pour être présent à l'entraînement avec mon groupe.
- Lorsque je m'inscris à une compétition, j'ai l'obligation d'y participer. En cas de blessure ou maladie, je présente un certificat médical. En cas de non-respect de ce point, les frais d'inscription et tous les frais administratifs me seront refacturés.
- Lorsque que je suis sélectionné pour une compétition d'équipe, j'ai l'obligation d'y répondre favorablement et d'y participer.

4. Concentration

- J'écoute attentivement mon entraîneur lorsque ce dernier me donne une consigne, une correction ou une directive.

5. Matériel et équipement

- Je respecte le matériel et les locaux mis à disposition pour mes entraînements et lors des compétitions.
- Durant les entraînements et jusqu'à la fin de ces derniers, je participe à la mise en place et au rangement du matériel utilisé.
- Je me présente à l'entraînement avec mon équipement et mes affaires nécessaires à son bon déroulement (ex. pointes, baskets, habits...)
- Lors des compétitions, je concours avec la tenue gris officielle du club (liquette ou t-shirt...)

6. Multimédias

- Durant les heures d'entraînement, l'utilisation du smartphone est interdite.
- Les entraîneurs sont les seuls décisionnaires concernant la gestion de la musique durant les heures d'entraînement.

7. Aide aux manifestations

- Moi ou mes parents, nous nous engageons à aider le club lors des manifestations. Ma présence comme bénévole lors d'une manifestation est obligatoire.

8. Santé

- Lors d'un accident (blessure) ou d'une maladie, je prends les mesures adéquates afin de me faire soigner par un spécialiste (ex. physiothérapeute, médecin, ostéopathe...)
- Je respecte les lois et les règlements définis par antidoping suisse (<https://www.antidoping.ch/fr/lois-et-reglements/bases-juridiques>)





CA Monthey-Chablais
Chemin de Champerfou 30
1870 Monthey
info@camonthey-chablais.ch

- Je respecte la charte éthique de Swiss olympic et en fait la promotion. (<https://www.swissolympic.ch/fr/athletes-entraîneurs/valeurs-ethique/charte-ethique>)
- Quand je représente et que je participe à une activité du CA Monthey-Chablais je renonce à l'alcool et au tabac et je perfore sans dopage.

Remarques :

Le non-respect d'un point de la charte peut entraîner l'exclusion temporaire de l'entraînement après un premier avertissement. L'exclusion du club est possible en cas de faute grave

Charte des entraîneurs

Nous nous engageons à :

- Être présents et ponctuels aux entraînements
- Planifier votre saison.
- Vous suivre en compétition
- Faire preuve de respect et d'équité auprès des athlètes
- Promouvoir un sport sain et respectueux auprès des athlètes et parents.
- Quand je représente le CA Monthey-Chablais je renonce à l'alcool et au tabac et je perfore sans dopage.

